

Imprimé : Fiche de demande d'analyse (Echantillon)

Code : Imp (1050/01/10)

Date d'application : 04/01/10

Procédure : Traitement des analyses et des essais internes et externes

cnstn	Page : 1/2			., 505 00		-	Indice de R	Révision: 03	
Ar	nalyse inter	ne							
Ar	nalyse exter	ne							
dentification d	u client :								
Nom et Prénon	n du Client/								
									• •
E-mail:			•••••						
Identification d	lu lot par l	e client :							
Prestation d'ana	alyses:								
Analyse demandée/ Méthode		Prix unitaire			Délais d'exécution		Obser	Observation	
		1							
Toutes informa	ations pouva	nt orienter l	e Responsa	ble des a	.nalyse	es			
Spécificités de l	l'échantillo	n d'analyse	<u>:</u>						
Γoxicité :	oui		non			Pas de renseignem	ents		
Stabilité :	oui	П	non			Pas de renseigneme	ents		
Autres Informati	ons :								
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			,				••••
Réservé au Cen									
Codification inte	rne de l'obje	t d'analyse :							
Date de réception	n de l'objet o	l'analyse :							





Code : Imp (1050/01/10) Date d'application : 04/01/10

Procédure: Traitement des analyses et des essais internes et externes

Page: 2/2 Indice de Révision: 03

	Identification de l'échantillon par le client	Codification de l'échantillon
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		

N°	Identification de l'échantillon par le client	Codification de Péchantillon
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		

Responsabilités du Client

- Le client est seul responsable du mode de sélection de lot d'analyse ainsi que de son identification.
- Si l'analyse doit être réalisée selon des normes particulières, il appartient au client de signaler ces normes sur la fiche de demande d'analyses.
- Au cas où le client omet de signaler la sensibilité de son lot d'analyses à certains facteurs (température, pression, humidité, lumière, vieillissement, etc.), le **CNSTN** se dégage de toute responsabilité dans le cas où surviendrait une dégradation de son lot d'essais sous l'action desdits facteurs.
- Si le client ne récupère pas son lot d'essais après la remise du rapport d'Analyses, le CNSTN se réserve le droit de s'en défaire comme il le voit après un délai maximum de deux mois compté à partir de ladite remise du rapport.
 Cette récupération ne peut avoir lieu que si les analyses réalisées n'ont pas nécessité la consommation de la totalité du lot d'essais déposé à cette fin.
- Le client ayant remis des objets d'analyse au CNSTN, reconnaît implicitement qu'il a pris connaissance des responsabilités susmentionnées.

Date	:/	· /	<i>'</i>

Lu et approuvé par le client